



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Nice, le 18 mai 2016

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de
SEGPA annexées aux collèges
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

Direction des
services
départementaux
de l'éducation
nationale
des Alpes-
Maritimes

Division Personnel
1^{er} degré

Tél : 04 93 53 70 70
fax : 04 93 72 64 17

Affaire suivie par :
Christian PELLE
Téléphone
04 93 72 63 57
Fax
04 93 72 63 22
Mél.
christian.pelle@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : recrutement enseignant formateur pour l'éducation prioritaire

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et
professeur(e)s des écoles les appels à candidature suivants :

- Enseignant formateur pour l'éducation prioritaire

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature,
à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale des
Alpes Maritimes, Division du personnel, Dipe 2, et simultanément par voie
hiérarchique **pour le 27 mai 2016**.

Michel Jean FLOC'H

Cadre réglementaire : Note ministérielle du 10-02-2014, refondation de l'Education Prioritaire

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'école. Il doit permettre d'accompagner dans le département des Alpes Maritimes les équipes REP + voire REP dès la rentrée 2016

Intitulé de la mission : formateur-accompagnateur pour l'Education Prioritaire

Personnels pouvant postuler	Professeurs des écoles maîtres formateurs en poste à titre définitif dans le département des Alpes Maritimes
Niveau	Enseignement primaire – Formation
Contexte	Les interventions seront centrées sur les trois Rep+ des Alpes Maritimes (Nucéra, Jaubert, Jules Romains)) mais pourront s'étendre aux REP du département Ses missions seront coordonnées par le directeur académique et le correspondant académique pour l'éducation prioritaire.
Missions	Accompagner les équipes en REP + notamment lors des temps consacrés au travail collectif afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective, pour améliorer les résultats des élèves. On attend du formateur : <ul style="list-style-type: none"> - qu'il prenne connaissance des réseaux où il devra travailler, de leurs spécificités, de leurs équipes pédagogiques ; - qu'il s'inscrive dans un réseau de relation avec les autres formateurs, les pilotes du réseau, le coordonnateur, les conseillers pédagogiques de la circonscription. Afin de : <ul style="list-style-type: none"> - faire émerger des demandes et des besoins de formation ; - être en mesure de construire avec d'autres des réponses aux attentes et de proposer des formations ; - contribuer à diffuser les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire.
Exigences liées au service en termes de savoir-faire	Le profil attendu : Professeur titulaire ayant une bonne expérience de l'enseignement en éducation prioritaire. Professeur ayant des compétences d'animateur de collectifs et si possible une expérience de formateur. Attitude et compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> - qualités d'écoute, de prise d'initiative et d'adaptation ; - disponibilité pour un travail avec des adultes : ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération ; - connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire ; - connaissance des orientations de l'éducation prioritaire ; - ouverture à la perspective d'une formation de formateurs nationale qui permettra les évolutions professionnelles nécessaires.

Temps de service	6 h / semaine avec les enseignants des REP + (et éventuellement REP), prises sur les 8 heures hebdomadaires consacrées aux missions de formation liées à la nature de son poste de maître formateur, le reste du temps de service étant consacré aux tâches d'enseignement sur le poste dont il est reste titulaire.
Remarques relatives aux modalités d'affectation :	<p>Dans le cadre de ces six heures, le/la PEMF recruté(e) sera placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargée de la mission REP/REP +.</p> <p>Ses activités feront l'objet d'une première évaluation en fin d'année scolaire.</p> <p>Les enseignants qui postulent pour ce service auront un entretien avec une commission comprenant l'IEN chargée de la mission REP/REP +. Ils prennent préalablement l'engagement de participer aux journées de formation durant l'année 2016-2017, qui se dérouleront à l'ESEN de Poitiers.</p>
Procédure de candidature	<p>Les candidats doivent prendre contact avec la DSDEN. Ils adresseront une lettre de motivation d'une page maximum au service de la DIPE.</p> <p>Des entretiens seront organisés à l'issue de l'étude des dossiers de candidature.</p>

- RENTREE SCOLAIRE 2016 -

FICHE DE CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation
le :

Circonscription :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste :

Enseignant formateur pour l'éducation prioritaire

A
(signature)

le

• **Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :**

A
(signature)

le